

A N N E X E « QC-57 »

LETTRE ET RÉOLUTION CONCERNANT LE RUISSEAU BRUNELLE



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

TRANSMIS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Granby, le 12 juillet 2006.

M. Pierre Parent
Directeur général
Roland Thibault Inc.
702, Route 137 Sud
Sainte-Cécile-de-Milton (Qc)
J0E 2C0

**Objet : Demande de certificat d'autorisation pour le déplacement du cours d'eau Brunelle,
État d'avancement du dossier**

Monsieur,

Par sa résolution numéro 2006-05-212 adoptée le 11 mai 2006 et que vous trouverez ci-joint, le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska mandatait la firme BMI Expert-Conseil aux fins de préparer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce certificat vise le déplacement du cours d'eau Brunelle en vue de faciliter deux choses :

- l'aménagement d'une unité de compostage sur le lot 1 647 066;
- l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire régional sur le lot 1 652 184.

Ces deux interventions s'inscrivent tout aussi bien dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que dans le cadre du schéma d'aménagement.

Comme vous avez pu le constater lors de la réunion de coordination tenue hier après-midi, le dossier s'avère passablement avancé. Les relevés techniques sur le terrain, les plans profils et les estimations de coûts sont pratiquement complétés. Il reste à joindre au dossier les études concernant les aspects environnementaux (faune et flore) ainsi que certains documents administratifs (certificat de conformité, accord du propriétaire, etc.). Nous estimons que la demande sera complète et transmise officiellement vers la fin du mois en cours.

Espérant le tout à votre convenance, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur des services techniques,

Dominique Desmet.

p.j. : Copie de la résolution numéro 2006-05-212



PROCÈS-VERBAL ou copie de **RÉSOLUTION** du 11 mai 2006.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

À la session **régulière** du conseil de la Municipalité régionale de comté tenue le **11 mai 2006**, et à laquelle est présent son honneur le Préfet, **M. Paul Sarrazin**, et les conseillers suivants :

M. René Beaugard	M. Raymond Loignon
M. Clément Choinière	Mme Pauline Quinlan
M. Yves Gosselin	M. Christian-L. Rompré
M. Richard Goulet	M. Pascal Russell

Tous formant quorum.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

2006-05-212 COURS D'EAU BRUNELLE – MANDAT POUR UNE ÉTUDE SUR LE DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU ET OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU que le projet de construction d'une plate-forme de compostage dans l'affectation « aire de mise en valeur des matières résiduelles » prévue au schéma d'aménagement, nécessite le déplacement d'une partie du cours d'eau Brunelle;

Sur une proposition de M. le conseiller René Beaugard, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement :

- 1° de mandater la firme BMI Experts-conseils inc. pour procéder aux relevés techniques, produire les études hydrauliques et hydrologiques ainsi que préparer les plans et devis nécessaires au projet, incluant la demande de certification d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 2° d'autoriser le dépôt d'une telle demande de certification d'autorisation, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, auprès du ministère précité.

Pour couvrir les coûts de cette dépense, il est résolu de prendre une somme maximale de 8 650,00\$ à même le surplus non affecté – à l'ensemble.

Signé Paul Sarrazin
Paul Sarrazin, préfet

Signé Johanne Gaouette
Johanne Gaouette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
au livre des délibérations
du conseil

Johanne Gaouette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ce 15^{ième} jour de mai 2006.